



ARRETE N° 2022-392
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Travaux
Rue Notre Dame N°15 – 15 bis et 17
SAS DR
Du Lundi 24 Octobre 2022
Au Vendredi 28 Octobre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société SAS DR – ZA du Puceuil – 76680 Saint Saëns, afin d'effectuer des travaux d'extension BT souterraine, Rue Notre Dame au n° 14 – 15 bis et 17, du Lundi 24 Octobre 2022 au Vendredi 28 Octobre 2022, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société SAS DR est autorisée à effectuer des travaux d'extension BT souterraine, Rue NOTRE DAME au n°15 – 15 bis et 17, du LUNDI 24 OCTOBRE 2022 au VENDREDI 28 OCTOBRE 2022, de 8h00 à 18h00,

ARTICLE 2: La chaussée sera rétrécie, la circulation sera perturbée mais pas interdite. Le stationnement sera interdit aux abords du lieu d'intervention, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Un périmètre de sécurité autour de la zone de travaux sera mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : La sécurité des piétons sera assurée par la Société intervenante, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 6 : La réfection du revêtement de surface sera effectuée à l'identique par la Société intervenante, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux fait par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

ARTICLE 7 : Des panneaux avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 8 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Octobre 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J. Hamel", is written over the seal and extends to the right.